

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

## Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### SÉANCE DU 18 JUIN 2020

Le 18 juin 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Chaboudé de Courtisols, sous la présidence de M. Hubert ARROUART, Président, en vertu de la convocation faite le 12 juin 2020.

Nombre de délégués :

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| - en exercice                        | 44 |
| - présents                           | 42 |
| - représentés ou ayant donné pouvoir | 1  |
| - votants                            | 43 |
| - ont voté pour                      | 43 |
| - ont voté contre                    | 0  |
| - se sont abstenus                   | 0  |

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FAUCONNIER, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Sylvain ROGER, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONNET, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Anne BRAZE par Milène ADNET (pouvoir).

Absents : Alexandre BODIN (excusé).

#### DÉLIBÉRATION N° 884-2020

#### OBJET : Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF MAIRY-SUR-MARNE Budget primitif 2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme M. Jean-Marie ROSSIGNON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1, L. 1612-2, L. 1612-4, L. 1612-6, L. 1612-8,

Entendu la présentation du budget primitif du budget annexe de l'assainissement collectif Mairy-sur-Marne par M. André MELLIER, 1er vice-président.

#### Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

**ADOpte** le budget primitif 2020 du budget annexe de l'assainissement collectif Mairy-sur-Marne et présenté comme suit :

|                           | Dépenses    | Recettes     |
|---------------------------|-------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 50 160.00 € | 78 422.38 €  |
| Section d'investissement  | 50 630.00 € | 104 010.58 € |

La section de fonctionnement faisant apparaître un suréquilibre de 28 262.38 €.

La section d'investissement faisant apparaître un suréquilibre de 53 380.58 €.

Extrait certifié conforme,



Hubert ARROUART

Hubert ARROUART  
2020.06.30 10:39:57 +0200  
Ref:20200625\_161202\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président